

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

ET LE CENTENAIRE DE 1789 (1)

Les honneurs officiels qu'on vient de rendre à Jean-Jacques Rousseau, ceux qu'on se propose de lui rendre encore dans le cours de cette année, nous ont donné le désir de rechercher dans le passé les raisons qui ont pu motiver ces manifestations exceptionnelles, et les exemples qui ont pu les autoriser.

Assurément Rousseau a été un écrivain de grand talent; cependant on ne pourrait, sans donner le change à l'opinion, prétendre qu'on a voulu célébrer en lui une des gloires littéraires de la France. Personne, du reste, n'y a été trompé. Il est vrai qu'un académicien, par un subterfuge qui malheureusement ne pouvait passer pour une protestation, s'est attaché à ne considérer en Rousseau que le littérateur; mais son discours, isolé au milieu des périodes ronflantes de ses confrères, ne devait ni enlever à la cérémonie son caractère évident, ni empêcher d'y voir la Révolution se glorifiant elle-même dans la personne d'un de ses plus fameux précurseurs. Nos petits révolutionnaires d'aujourd'hui n'ont fait, d'ailleurs, que copier, sans les égaler, leurs ancêtres et modèles, les grands révolutionnaires de 1789 et de 1793.

Rousseau fut un réformateur et un révolutionnaire : il le fut dans sa conduite, il le fut surtout dans ses livres, tel est le trait qui le caractérise, tel est le point qui domine et les beautés de son style et les ignominies de sa vie privée, telle est l'œuvre qui reste de lui et le fait survivre à lui-même après un siècle passé,

(1) L'auteur de cet article travaille depuis plusieurs années à une savante et très complète *Histoire de J.-J. Rousseau*, dont il veut bien nous communiquer un important chapitre, et qui paraîtra prochainement.

tel est le secret de la faveur dont il est entouré par les révolutionnaires, comme de la répulsion qu'il inspire aux chrétiens.

I

Dans son premier ouvrage, *le Discours sur les sciences et les arts*, on peut déjà découvrir le germe de tout son système et le nœud où se concentre l'unité de ses productions. Ce discours, en effet, qui a pour but de dénoncer les sciences, les lettres et les arts comme les pires ennemis de la morale et du bonheur de l'humanité, de faire l'éloge de la grossièreté et de l'ignorance, va bien au-delà de la question qu'il semble traiter ; il est facile d'y découvrir, ainsi que dans les œuvres qui l'ont suivi, le développement naturel et continu d'une pensée générale, qui, d'abord confuse, s'affirme de plus en plus jusqu'à ce qu'elle arrive à l'état d'idée fixe. Cette idée, qu'on peut formuler ainsi : L'HOMME EST BON NATURELLEMENT ET TOUT CE QUE LUI AJOUTE LA SOCIÉTÉ NE FAIT QUE LE PERVERTIR, se retrouve dans tous les ouvrages de Rousseau et déborde dans plusieurs.

Les plus célèbres n'en sont que l'application systématique et, d'après lui, la confirmation dans les conditions diverses de l'humanité. De même que, dans son premier discours, il met la perfection originelle en présence de la littérature et des arts ; dans *le Discours sur l'Inégalité* et dans *le Contrat social*, il la mettra en présence de la société et de ses lois ; dans *l'Emile*, en présence de l'éducation ; dans *la Nouvelle Héloïse*, en présence du monde avec ses usages et ses préjugés.

Lui-même veut bien nous édifier sur cette marche progressive de sa pensée. « Dès sa jeunesse, il s'était souvent demandé pourquoi il ne trouvait pas tous les hommes bons, sages, heureux comme ils lui semblaient faits pour l'être... En admirant les progrès de l'esprit humain, il s'étonnait de voir croître en même temps les calamités publiques. Il entrevoyait une secrète opposition entre la constitution de l'homme et celle de nos sociétés...

« Une malheureuse question qu'il lut dans un *Mercur*, vint tout à coup dessiller ses yeux, débrouiller ce chaos dans sa tête, lui montrer un autre univers, un véritable âge d'or, des sociétés d'hommes simples, sages, heureux, et réaliser en espérance toutes ses visions, par la destruction des préjugés qui l'avaient subjugué

lui-même, mais dont il crut en ce moment voir découler les vices et les misères du genre humain (1). »

Ainsi c'est de cette époque qu'il date la création de son système. S'il ne le développa que progressivement, ce fut parce qu'il ne pouvait tout dire, pas plus que le public ne pouvait tout supporter d'un seul coup. « Si le seul discours de Dijon, dit-il, a tant excité de murmures et tant causé de scandales, qu'eût-ce été si j'avais développé du premier instant toute l'étendue d'un système vrai, mais affligeant, dont la question traitée dans ce discours n'est qu'un corollaire (2). »

« Ne parlez donc plus, dit Villemain, du paradoxe de Rousseau. Ne voyez pas dans ce discours un aperçu, un calcul, mais son génie même, ce génie, fait pour préparer à la fois une révolution politique et une réforme morale (3). »

Ce côté personnel des motifs de Rousseau a été fortement signalé par Saint-Marc Girardin. Rousseau était envieux, mécontent, déclassé. Ces défauts, qui ne firent que croître avec le temps, et devinrent à la fin une véritable folie, faisaient dès lors son tourment, obscurcissaient sa raison et déterminaient la plupart de ses jugements et de ses actes. Egalemeut incapable d'accepter sa situation et de combattre pour l'améliorer, les luttes de la vie et les inégalités sociales échauffaient sa bile et excitaient sa mauvaise humeur, sans parvenir à exalter son courage. Du reste, il n'est pas le premier qui se soit fait utopiste, frondeur, révolutionnaire par envie, et il a eu sous ce rapport de nombreux successeurs (4).

Même dans ce discours, qui n'est pas précisément politique, que d'allusions, que de tirades politiques on pourrait trouver, sans beaucoup chercher ! Mais ce sont surtout les objections qui fournirent à l'auteur l'occasion de continuer et d'accentuer ses théories. Qu'on ne lui dise pas que le luxe nourrit le pauvre. — Sans le luxe il n'y aurait pas de pauvres. — Que les sciences et les arts ne servent pas seulement au bien-être et à l'agrément, mais qu'ils sont

(1) *Rousseau, juge de Jean-Jacques*. 2^{me} dialogue.

(2) Préface d'une seconde lettre projetée à Bordes, sur le discours de Dijon. *Aux Œuvres et correspondance inédites de J.-J. Rousseau*, publiées par G. Streckeisen Moulton. 1 vol, in-8°. 1861.

(3) *Tableau de la Littérature au dix-huitième siècle*. 23^{me} leçon.

(4) *J.-J. Rousseau, sa vie, et ses œuvres*, par Saint-Marc-Girardin. — *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} février 1853.

nécessaires à la satisfaction des besoins. — Les besoins sont si peu de chose, quand on sait les réduire à l'indispensable. « Il y a cent à parier contre un que le premier qui porta des sabots était un homme punissable, à moins qu'il n'eût mal aux pieds. — Sous prétexte que le pain est nécessaire, faut-il donc que tout le monde se mette à labourer la terre? — Pourquoi non? Qu'ils paissent même, s'il le faut. J'aime mieux voir les hommes brouter l'herbe dans les champs que s'entre-dévorant dans les villes. — Pour répondre à cela, osera-t-on prendre le parti de l'instinct contre la raison? — C'est précisément ce que je demande. »

« Quoi, disait-il encore, vous prétendez donc que l'homme est méchant par nature! mais il faudrait bien des témoignages pour m'obliger de croire une absurdité. Avant que les mots affreux de *tien* et de *mien* fussent inventés; avant qu'il y eût de cette espèce d'hommes cruels et barbares qu'on appelle maîtres, et de cette autre espèce d'hommes fripons et menteurs qu'on appelle esclaves; avant qu'il y eût des hommes assez abominables pour oser avoir du superflu, pendant que d'autres hommes meurent de faim; avant qu'une dépendance mutuelle les eût tous forcés à devenir fourbes, jaloux et traîtres, je voudrais bien qu'on m'expliquât en quoi pouvaient consister ces vices, ces crimes, qu'on leur reproche avec tant d'emphase (1). »

Nous sommes loin de la question restreinte des lettres et des arts. Il y avait là de quoi soulever bien des passions, bouleverser bien des sociétés. Le *Discours sur l'Inégalité* était en quelque sorte tout prêt et n'attendait qu'une occasion pour se produire.

II

Cette seconde œuvre est autrement importante que la première.

Il ne s'agissait plus en effet des ornements et des accessoires plus ou moins nécessaires de la société, et de la civilisation, mais de la civilisation, de la société, elles-mêmes dans leur essence : droits et devoirs, vertus et vices, moralité et justice, bonheur et malheur de l'humanité, telles sont les questions vitales qui se posent devant Rousseau, et pour la solution desquelles il prétend pénétrer jusqu'au fond et à l'origine de la nature humaine. La *nature*, mot

(1) *Œuvres de J.-J. Rousseau*, dernière réponse à Bordes.

élastique, dont Jean-Jacques fait l'opposé de tout progrès et de tout développement. A-t-il jamais compris que le progrès peut être naturel; qu'un homme de trente ans, pour n'être plus un enfant, n'en est pas moins naturel?

Pour être plus sûr de rencontrer la nature, Rousseau remonte loin dans l'histoire de l'humanité et ne craint pas d'invoquer « un état qui n'existe plus, qui peut-être, certainement même, n'a jamais existé, qui probablement n'existera jamais, mais dont pourtant il est nécessaire d'avoir des notions justes, pour bien juger de notre état présent ». Singulière méthode, dirons-nous, qui consiste à fonder la vérité sur l'erreur, le connu sur l'inconnu; singulière histoire, qui commence par « écarter tous les faits comme ne touchant pas à la question », et les remplace par la fantaisie et l'hypothèse!

Sans remonter toutefois aux temps par trop incertains où l'homme était peut-être couvert d'une peau velue, et armé de griffes en guise d'ongles; car rien ne prouve, d'après notre auteur, que l'homme ne soit pas un animal perfectionné, faisons quelques pas en avant. Il faut croire qu'alors sa condition différait encore assez peu de celle des animaux. Mais aussi comme ses sens étaient parfaits! Comme il était fort, alerte et adroit alors, que sans autres ressources que lui-même, sans instruments et sans auxiliaires, il lui fallait se procurer sa pâture et se défendre contre les bêtes de la forêt, ses compagnes habituelles!

Jusque-là il ne peut être question de morale. Les êtres humains, sans habits, sans maisons, sans agriculture et sans industrie, errant au hasard dans les bois, bornés à un petit nombre de besoins physiques, avaient bien assez d'y pourvoir, sans songer à autre chose. En dehors des appétits des sens, ils n'éprouvaient, faute d'occasion, ni désirs, ni passions. Si par hasard ils rencontraient quelques êtres semblables à eux, ils devaient les traiter de la même façon qu'un animal qui en rencontre un autre. Pourquoi un homme aurait-il plus besoin d'un autre homme qu'un loup d'un autre loup, ou un singe d'un autre singe? Pourquoi se seraient-ils parlé et pourquoi se seraient-ils appliqués à rechercher l'usage de la parole? Ils n'avaient rien à se dire, ils n'avaient plus qu'à se quitter après que les mâles avaient satisfait leurs appétits auprès des femelles.

Mais ces accouplements fortuits, qui ne se prolongeaient pas d'habitude au-delà d'une seule nuit, étaient bien insuffisants à fonder la famille. La mère allaitait ses enfants, d'abord pour son

propre besoin, ensuite, l'affection venant, pour le leur. Puis ces derniers, devenus assez forts pour se suffire, quittaient celle qui leur avait donné le jour et ne la reconnaissaient bientôt plus.

Cette vie, dont l'état sauvage ne peut donner une idée, et qui ne peut être comparée qu'à celle des animaux, est l'objet des prédilections et des phrases les plus éloquentes de Rousseau. Ce sont les tableaux les plus séduisants de la simplicité, de la paix, du bonheur de ces êtres qui n'ont pas encore été courbés sous le joug de la société, de la justice et du droit. Comme la liberté dont ils jouissent est complète ! Dans l'isolement où ils se trouvent, l'oppression n'est pas même possible, faute d'avoir quelqu'un sur qui s'exercer. N'est-ce pas le cas de dire avec Voltaire : « Il prend envie de marcher à quatre pattes, quand on lit votre ouvrage (1). »

Nous comprenons peu toutefois ce bonheur dans un état où il n'y a ni commerce entre les hommes, ni considération, ni estime, ni mépris, ni notion du tien et du mien, ni idée de la justice; où l'amour est une passion physique, sans ardeurs et sans préférences; où l'isolement est complet, la famille inconnue; où les pères ne reconnaissent même pas leurs enfants. Qu'on appelle cela un roman, une fiction, un jeu de l'imagination; mais une histoire! mais la nature! c'est-à-dire une chose réelle et existante. Jamais. Quand on songe aux montagnes d'inepties, d'horreurs, d'impossibilités qu'il a fallu entasser, aux frais d'esprit, aux long raisonnements que l'auteur a été obligé d'aligner, pour nous démontrer qu'il eût beaucoup mieux valu que nous ne fussions que des bêtes, on est tenté de regarder son livre comme une sorte de réfutation, la réfutation par l'absurde, du système qu'il entend préconiser.

Cependant si l'état animal ou sauvage est si avantageux, la préférence qu'affichait Rousseau de suivre ses principes jusqu'au bout avait là une belle occasion de se manifester. C'était le cas d'adopter le régime qu'il vantait, d'abandonner une société dépravée, pour se mettre à courir tout nu dans les forêts, et à disputer aux bêtes fauves quelques racines ou quelques pièces de chair palpitante; d'échanger son style pompeux contre les sons rauques de quelque idiome réputé primitif, ou le cri, plus primitif encore du loup ou du singe. Son exemple eût été plus péremptoire que ses livres et aurait permis de juger par expérience de l'efficacité de son système.

(1) Lettre de Voltaire à Rousseau, 10 septembre 1755.

En attendant, il nous autorise, non seulement à n'y pas croire, mais à supposer qu'il n'y croyait pas lui-même. Il aurait craint de se faire passer pour fou, s'il l'avait observé, ne devait-il pas craindre de se faire passer pour fourbe en ne l'observant pas.

Ce n'est pas que l'objection lui ait échappé. Nous sera-t-il permis de dire qu'il s'en tire par une gasconade? Que ceux qui le pourront, dit-il, retournent dans les forêts vivre avec les ours, et y reprendre, puisqu'il dépend d'eux, leur antique et première innocence. Quant aux hommes semblables à moi, dont les passions ont détruit pour toujours l'originelle simplicité, qui ne peuvent plus se nourrir d'herbe et de glands, qui ont été honorés de lumières surnaturelles ou ont acquis des idées de moralité, ils en seront réduits comme pis aller à pratiquer la vertu, à respecter les liens sacrés des sociétés, à aimer et servir leurs semblables, à obéir aux lois et à ceux qui en sont les ministres, à honorer les princes (1). Autant valait dire que son livre, qu'il avait commencé par adresser à tout le monde, ne convenait à personne.

La marche du genre humain vers l'état social est due à la perfectibilité, assez triste prérogative qui distingue l'homme de l'animal plutôt qu'elle ne l'élève au-dessus de lui. La perfectibilité est, en effet, d'après Rousseau, la source de tous nos maux, et l'on ne voit pas pourquoi l'animal, qui ne se perfectionne pas, parce qu'il est parfait, vaudrait moins que l'homme, qui se dégrade sans cesse, sous prétexte de se perfectionner, qui détériore l'espèce en développant la raison de l'individu, qui devient méchant en devenant sociable.

Voyez plutôt la propriété, un des éléments les plus universels de la société; elle peut servir ici d'exemple et de démonstration. « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres; que de misères et d'horreurs n'eût point épargnées au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes « perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre « n'est à personne. » Mais avant d'en venir à cette idée de propriété, il se passa bien des événements et bien des siècles. »

(1) *Discours sur l'Inégalité*, 2^e partie, note 9.

Il serait fastidieux d'énumérer toutes les phases que l'homme dut éprouver, depuis le temps où la faim était son unique conseillère, jusqu'à celui où, se voyant entouré d'êtres qui lui ressemblaient et paraissaient se diriger par les mêmes règles que lui, il comprit par expérience que « *l'amour du bien-être est le seul mobile des actions humaines*, et se trouva en état de distinguer les occasions rares où l'intérêt commun devait le faire compter sur l'assistance de ses semblables et celles, plus rares encore, où la concurrence devait le faire défier d'eux ». L'intérêt individuel fut ainsi la source de l'intérêt commun; on ne se réunit plusieurs ensemble, soit en *troupeau*, soit en une sorte d'association libre, que parce que chacun y trouvait son avantage et pour autant de temps que durait le besoin. Ces réunions donnèrent cependant à la longue une idée grossière des engagements communs et de l'utilité de les remplir, et formèrent les premiers rudiments de la morale, morale tout intéressée, fondée uniquement sur le besoin, et n'exigeant pas un langage beaucoup plus perfectionné que celui des corneilles et des singes qui, en effet, s'attroupent à peu près de même.

Cependant cette vie et cette morale de singes met sur la voie de nouveaux progrès : l'amour paternel et l'amour conjugal commencent; la famille, en se fondant, produit la première société, véritable modèle et origine de toutes les autres; un langage commun, mais toujours très simple, les attraits de l'amour ou du plaisir, les exigences du besoin unissent plusieurs familles; les relations, en s'étendant, forment des peuples, d'abord très petits, puis de plus en plus considérables.

Ces changements, qui furent les premiers pas vers l'inégalité, et en même temps vers le vice, étaient funestes au bonheur et à l'innocence. Cependant l'auteur convient que le véritable bonheur *n'était pas précisément dans l'indolence absolue de l'âge primitif*; mais il est encore bien moins dans la pétulante activité de notre époque.

Que si quelqu'un veut connaître, afin d'en essayer, le point précis qui caractérise l'état le plus heureux, qu'il apprenne que c'est celui où les hommes, contents de leurs cabanes rustiques, de leurs habits de peaux et de leurs ornements de plumes et de coquillages, de leurs instruments de pierre et de leurs canots en écorce, n'avaient aucun des arts qui exigent le concours de plusieurs personnes. « Mais dès l'instant qu'un homme eut besoin du secours d'un autre,

dès qu'on s'aperçut qu'il était utile à un seul d'avoir des provisions pour deux, l'égalité disparut, la propriété s'introduisit, le travail devint nécessaire, et les vastes forêts se changèrent en des campagnes riantes, qu'il fallut arroser de la sueur des hommes, et dans lesquelles on vit bientôt l'esclavage et la misère germer et croître avec les moissons. »

Les deux instruments principaux de cette déplorable révolution furent la métallurgie et l'agriculture. Le blé est en quelque sorte le symbole de notre malheur. Pourquoi l'Europe est-elle plus policée, et partant plus malheureuse que les autres parties du monde? Parce qu'elle produit plus de fer et plus de blé.

A ces relations plus nombreuses, on conçoit qu'il faut des règles plus savantes. Tant que l'homme est sans rapports avec ses semblables, il ne prend conseil que de lui-même; son droit n'a d'autres limites que son besoin ou son pouvoir; il est le maître absolu, le seul juge des moyens de se conserver, le seul vengeur de ses offenses; mais aussitôt que, pour sa propre utilité, il a abandonné une partie de sa liberté, il est indispensable de régler le nouvel intérêt qui s'est produit, l'intérêt commun; la moralité devient nécessaire. Mais en quoi cette moralité diffère-t-elle de l'intérêt privé; pourquoi s'étend-elle plus loin que l'utilité de chacun? C'est ce que Rousseau néglige de nous dire.

On pourrait être tenté de croire que l'état de nature n'ayant aucune réalité, au moins actuelle, les règles qui s'y appliquent n'ont aussi aucune portée; mais les principes de Rousseau ne sont pas si spéciaux qu'ils ne trouvent de nombreuses et terribles applications. Quand on aura bien persuadé aux peuples que la famille n'a pas de racines dans la nature, que la propriété est une injustice et la source de tous nos maux, la famille et la propriété conserveront-elles la même autorité? Que disent donc nos communistes et nos socialistes de plus effronté? « J.-J. Rousseau, dit M. Paul Janet, est incontestablement le fondateur du communisme moderne. Jusqu'à lui, les attaques à la propriété et les hypothèses communistes n'étaient que théoriques, et très rares d'ailleurs. C'est de lui qu'est née cette haine contre la propriété et cette colère contre l'inégalité des richesses, qui alimentent d'une manière si terrible nos sectes modernes (1). »

(1) *Les Origines du Socialisme contemporain*, par M. Paul Janet. *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} août 1880.

Maintenant disons adieu à cet heureux état, où il n'y avait ni vices ni vertus, ni bien ni mal. C'était le bon temps; mais puisque nous sommes en possession de la moralité, voyons l'usage qu'en va faire le philosophe de Genève. Le besoin d'apaiser les guerres et de punir les crimes, voilà, d'après lui, la principale, sinon l'unique raison de la morale. Elle n'a qu'une existence conditionnelle, et ne vient qu'à titre de nécessité sociale, pour rendre moins intolérable un état détestable. Cependant, s'il est nécessaire que la *moralité*, d'autres diraient la *répression*, augmente avec le vice, elle se trouve, à ce qu'il paraît, bien impuissante, car dans cette concurrence perpétuelle entre le mal et le remède, c'est toujours le mal qui tient l'avance. A mesure que l'imagination, la raison, l'esprit, la force, l'adresse, la fortune, acquièrent de nouveaux développements, toujours c'est aux dépens du bonheur et de la liberté; toujours l'abus surpasse l'usage. De sorte qu'à la fin, l'avarice des riches, l'oppression des puissants, les entreprises des ambitieux, avertissent les faibles qu'il leur faut prendre des garanties contre les forts et sacrifier une partie de leur indépendance pour assurer la conservation de l'autre. Ils courent donc à l'envi au-devant des fers, croyant garantir leur liberté; mais ils ne tardent pas à s'apercevoir qu'ils n'ont réussi qu'à se donner de nouveaux tyrans. Les lois de prétendue protection donnent de nouvelles forces aux puissants; l'affermissement de la propriété donne de nouveaux profits aux riches; chaque pas dans la voie de la moralité et de la propriété est la source d'une nouvelle misère.

Comment obliger à respecter des lois ainsi viciées jusque dans leur racine? Et pourtant il faut bien qu'on leur obéisse. On a appelé contre elles les anathèmes; on les a déclarées contraires à la nature, à la raison, à la justice; on les a dépouillées de tous leurs titres au respect; il n'y avait qu'un moyen de les sauver, c'était de leur rendre en puissance extérieure et matérielle ce qu'on leur avait enlevé en autorité intrinsèque. Et c'est ainsi que tous ces systèmes révolutionnaires, qui commencent invariablement par la liberté absolue et le droit à tout, aboutissent non moins invariablement à la servitude et à la force. Mais Rousseau n'en était pas encore là.

III

Le Discours sur l'inégalité est le code de la Révolution communiste et socialiste; *le Contrat social* est le code de la Révolution politique. Ce dernier est, de tous les ouvrages de Rousseau, celui qui, au moins depuis sa mort, est devenu le plus important; c'est le seul qui n'ait pour ainsi dire pas vieilli et qui, pour une notable partie, inspire encore aujourd'hui nos institutions et nos lois. Qui de nous, hélas! peut se vanter de n'être pas plus ou moins mordu par les sophismes du *Contrat social*.

L'humanité étant tombée, pour son malheur, dans l'état de société, il fallait tenir compte de cette décadence comme d'un fait, et en tirer le moins mauvais parti possible. De là les constitutions et les gouvernements.

C'est une condition fâcheuse pour un auteur, aussi bien que pour un homme d'État, que de régler une situation qu'il désapprouve en principe. Cependant, le fait une fois admis, on ne voit pas que Rousseau en soit gêné le moins du monde, et, sous le prétexte, acceptable jusqu'à un certain point, que les règles doivent varier avec les circonstances, il ne se fait pas faute de désavouer plusieurs des idées qu'il avait défendues précédemment.

Il avait à traiter dans son ouvrage les questions les plus importantes du droit politique : les fondements sur lesquels est assise la société, l'autorité, la liberté, la loi, la religion, les droits et les devoirs des peuples et des individus. Sa théorie peut être ramenée à trois chefs : 1° du *Contrat*, considéré comme base de la société; 2° de la *Volonté générale* et de la souveraineté; 3° du *Pouvoir exécutif* et du gouvernement.

Rousseau ne conçoit que deux bases possibles à l'ordre social : la nature et les conventions. « Cependant, dit-il, ce droit ne vient pas de la nature; il est donc fondé sur des conventions. » Ce droit ou cet état ne vient pas de la nature! mais c'est précisément ce qu'il s'agissait de prouver. Jean-Jacques abandonne ici bien facilement la nature, dont il se montre ailleurs si partisan. « Les bonnes institutions, dit-il encore dans un autre ouvrage, sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme; car on ne peut être à la fois homme et citoyen (1). » Mais, grand Dieu, où a-t-il vu ces énormités? Il

(1) *Emile*, l. I,

essaie bien d'établir que le contrat *a dû être* le fondement de l'ordre social. L'a-t-il été en réalité? S'il avait pu citer un seul exemple à l'appui de sa thèse, convenons qu'il l'aurait plus avancée en deux lignes qu'il ne l'a fait par ses longues considérations. Si loin qu'on remonte dans la nuit des temps, on y voit les sociétés établies et en exercice. Les âges préhistoriques eux-mêmes, si pauvres en faits, nous en montrent au moins un, la réunion des hommes en société. Quant à la naissance même des sociétés, nul ne peut se vanter d'y avoir assisté. L'histoire est muette à cet égard; ce qui prouve que la société remonte plus haut et plus loin que l'histoire. La légende ou l'histoire citent à la vérité des établissements de sociétés : Nemrod, Orphée, les cités grecques, Romulus, Mahomet; on a voulu y joindre les États-Unis d'Amérique, la France de 89, la Confédération helvétique. Ces exemples ne sont pas tous authentiques, et aucun n'est concluant. Ils supposent des sociétés déjà existantes, la plupart se personnifient dans un chef, aucune ne renferme le contrat, aucune surtout ne remplit la condition d'unanimité que Rousseau juge nécessaire.

Car ce contrat, dont on ne peut apporter un exemple, Rousseau commence par y mettre cette condition impossible, l'unanimité. Que dix ou vingt personnes se réunissent en une volonté commune sur des intérêts graves et personnels, c'est déjà chose assez rare; mais qu'une réunion nombreuse, qu'un peuple tout entier, quelque petit qu'on le suppose, se mette d'accord, sans qu'une dissidence se produise, il faudrait, pour le croire, n'avoir aucune expérience des assemblées. Où trouver un candidat accepté de tout le monde, une loi qui réunisse tous les suffrages? Et ce qui ne se voit pas dans une Chambre des députés, dans un canton, dans une commune, entre hommes soumis à la même éducation et aux mêmes habitudes, accoutumés à vivre sous le même régime, parvenus à un degré relativement élevé de connaissances, on voudrait le voir se produire spontanément, entre gens grossiers, primitifs, habitués à vivre sans règle et sans frein, ignorants des lois de la justice, appelés, ou plutôt venus sans appel de qui que ce soit, pour se prononcer sur un état dont ils ont à peine l'idée, mais qui doit, en tout cas, bouleverser leurs habitudes, gêner leur liberté, contrarier leurs penchants!

Du reste, est-il nécessaire de fixer la date et les conditions de l'établissement de la société pour décider qu'elle est naturelle? Par-

tout où il y a des hommes, ils vivent en société; quelle meilleure preuve qu'ils sont faits pour la société, que la société est un produit spontané de leur nature et l'expression même de leurs facultés?

Si l'idée de contrat est une idée absurde, les termes n'en sont pas plus acceptables. Rousseau ne propose qu'un article, mais cet article unique ne peut que faire reculer tout ami de la liberté. « Ces clauses, dit-il, se réduisent toutes à une seule, savoir : l'aliénation totale de chaque individu avec tous ses droits à toute la communauté..... Clause tellement déterminée par la nature de l'acte, que la moindre modification le rendrait nul et de nul effet. » Et voilà ce que Jean-Jacques appelle « une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant ».

Ainsi, pour être libre, je commence par aliéner totalement et sans réserve tous mes droits; « car s'il m'en réstait quelqu'un, je serais en quelque point mon propre juge..., l'état de nature subsisterait ». Il est vrai que « chacun se donnant à tous, ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquière le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd et plus de force pour conserver ce qu'on a ». Autrement dit, j'aliène ma liberté, mais j'acquiers un droit infiniment petit sur la liberté de chacun de mes concitoyens, et ces infiniment petits additionnés ensemble forment un total équivalent à ce que j'ai cédé. Quelle plaisanterie! Que me fait donc, à moi, la liberté du voisin que Rousseau met si généreusement à ma disposition? Qu'il me laisse la mienne; c'est celle-là qu'il me faut et non une autre. Ce que je vois de plus clair dans son contrat, c'est qu'il m'enlève ma liberté; que, pour me consoler, il supprime également celle des autres, et qu'ainsi il réunit tout le monde dans une commune et mutuelle servitude. Rousseau en convient, quand il dit : « L'homme est né libre, et pourtant il est dans les fers... Qu'est-ce qui peut rendre ce changement légitime? Je crois pouvoir résoudre cette question. » Tel est, en effet, l'objet de son livre. Cette entrée en matière est peu engageante. Il aurait mieux fait d'indiquer les moyens de rompre les fers de l'humanité, si tant qu'elle en soit toute chargée, que de composer le code de la servitude.

L'erreur de Rousseau et de ceux qui l'ont suivi est que presque toujours ils ont confondu deux choses absolument différentes, la liberté et l'égalité. Que Rousseau ait été l'apôtre de l'égalité, de l'égalité sociale comme de l'égalité politique, c'est un point, nous ne disons pas c'est un mérite qu'on ne peut lui contester. Ajoutons que c'est aussi le secret de son succès auprès des masses, dont il nourrissait l'envie et exaltait les passions; mais qu'il ait également défendu la liberté, il faudrait être bien aveugle pour le croire.

Il est à supposer que ce contrat, si laborieusement préparé, devra au moins être bien solide. Hélas! rien de plus fragile, au contraire. Une violation, une seule violation du pacte, et chacun rentre dans ses droits et reprend sa liberté de sauvage. Et que faut-il donc pour violer le contrat? Peu de chose. Que le prince n'administre pas l'État selon les lois; que le gouvernement usurpe le pouvoir souverain; que les membres du gouvernement usurpent séparément des pouvoirs qu'ils ne doivent exercer qu'en commun; que le peuple cesse d'avoir des assemblées périodiques, de manière à ne plus ratifier les lois en personne; qu'un certain nombre de citoyens se fatiguent du contrat et se mettent en tête de le révoquer, et tout est à refaire. Si donc on ne peut être certain que le contrat, qui donne la vie à l'État, ait jamais existé, on peut être sûr que le coup qui lui donnera la mort lui sera porté tôt ou tard. Car, c'est Rousseau qui le dit : « Tout État tend à dégénérer et est destiné à périr. » Cependant la société, déliée de toutes les lois qui la rattachent à la famille et à la patrie, n'en conserve pas moins les habitudes qui lui rendent ces choses nécessaires. Croit-on alors que le contrat, une fois rompu, sera facile à renouer; que l'unanimité des suffrages sera moins difficile à obtenir, quand le nombre des contractants sera plus grand, leurs intérêts, plus compliqués, leurs intrigues plus habiles, leurs passions plus ardentes? Ainsi ils se trouveront dans une situation contradictoire : sans société et pourtant ayant besoin de la société; soupirant après un état à la fois nécessaire et impossible.

Rousseau, dans ses *Lettres de la montagne*, se défend contre la pensée d'attaquer les gouvernements; mais n'a-t-il pas dit et répété que le contrat était la base unique et nécessaire de tout ordre social, « l'acte par lequel un peuple est un peuple? » D'un autre côté, ne savons-nous pas que ce contrat n'a jamais été constaté,

n'a jamais existé; qu'eût-il existé, il n'aurait pas duré six mois et serait depuis longtemps détruit? Les conséquences maintenant sont faciles à tirer : point de contrat, donc point d'ordre social, point de patrie, point de lois, point de gouvernement, point de magistrature, point de police; point de commerce, pas même de moralité ni de justice; rien, absolument rien que des individus en droit de reprendre, si bon leur semble, leur indépendance de nature et leur isolement de sauvages, pouvant se tuer, se voler, se traiter en amis ou en ennemis, selon leur intérêt du moment. Acceptez l'idée de contrat, et pas un gouvernement ne reste debout. Non seulement pas un ne peut établir son droit, mais il n'en est pas un qui ne soit convaincu d'être illégitime et sans droit. « Le genre humain avait perdu ses titres, dit un auteur, Jean-Jacques les a retrouvés (1). » Tout au plus aurait-il constaté qu'ils étaient définitivement perdus et qu'on ne les retrouverait jamais.

« Si on écarte du contrat social, dit Rousseau, ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants : chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la *Volonté générale*, et nous recevons encore chaque membre comme partie indivisible du tout. » La *Volonté générale* est, sans contredit, le nœud et le point saillant du système de Rousseau. Il en avait déjà parlé dans son *Discours sur l'économie politique*; il y revient longuement dans *le Contrat social*; pas assez cependant pour faire connaître d'une façon précise sa pensée. Faute de mieux, on a imaginé que la volonté générale n'est autre chose que la souveraineté du peuple. Quoique l'interprétation soit douteuse, on peut la regarder comme approchant notablement de la vérité. « La souveraineté, dit *le Contrat social*, n'est que l'exercice de la volonté générale.

Avec l'esprit absolu de Rousseau, il ne faut pas espérer de moyens termes; qui dit souverain dit supérieur à tout, et nous savons que chacun a remis son corps et ses biens, et même son âme, entre les mains de tous. Ainsi il ne reste plus de place pour l'individu; la volonté générale absorbe tout; elle est l'arbitre suprême du droit et de la puissance, le dernier mot de la raison; elle peut tout exiger, et il est interdit de lui refuser quoi que ce soit.

Voyez plutôt les qualités merveilleuses que Jean-Jacques con-

(1) Brizard, *Avertissement du Contrat social*.

cède à la volonté générale : Elle est inaliénable et n'admet ni délégation ni représentation. Le peuple ne peut se dessaisir. « Un peuple qui promet simplement d'obéir, se dissout par cet acte. » — Elle est indivisible. — Elle est infaillible et toujours droite. — Elle est absolue et toute-puissante. « Comme la nature, dit Rousseau, donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens. — Quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps, ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre. « C'est la devise républicaine : Liberté, égalité, fraternité, ou la mort. La volonté générale, d'ailleurs, qui a tout pouvoir sur ses membres, n'est elle-même soumise à aucune loi obligatoire, pas même à la loi du contrat.

La volonté générale, comme toute volonté, ne peut rester renfermée en elle-même; il faut qu'elle s'exprime en acte; cet acte, c'est *la loi*. La loi est donc l'expression de la volonté générale, et, en cette qualité, elle participe à tous ses caractères; elle est toujours juste, toujours droite, toujours égale et s'appliquant à tous, sans acception de personne. Comme la volonté générale, elle est obligatoire et toute-puissante, elle est inaliénable. « Toute loi que le peuple en personne n'a point ratifiée est nulle; ce n'est point une loi. »

Ne recherchons pas si le régime plébiscitaire est toujours la fidèle expression de la volonté générale; s'il n'y a pas mille moyens d'influencer les votes. La volonté générale est inaliénable et ne saurait être déléguée; voilà la théorie; mais Rousseau savait assez d'histoire pour ne pouvoir ignorer qu'en fait cette volonté si inaliénable a presque toujours été aliénée; que le pouvoir du peuple a presque toujours été le pouvoir de quelqu'un ou de quelques-uns. Comment d'ailleurs la volonté générale parviendra-t-elle à s'exercer? « Les lois n'étant, d'après Rousseau, que des actes authentiques de la volonté générale, le souverain ne saurait agir que quand le peuple est assemblé. Le peuple assemblé, dira-t-on, quelle chimère! C'est une chimère aujourd'hui, mais ce n'en était pas une il y a deux mille ans. » Quoi qu'il en soit, Jean-Jacques nous donne comme une nécessité actuelle ce qui est actuellement une chimère. Il paraît que depuis deux mille ans, il n'y a plus de lois dans le monde.

Il est vrai que si les peuples anciens pouvaient s'assembler sur la place publique, c'était en partie parce qu'ils avaient des esclaves. Mais pourquoi les peuples modernes n'en auraient-ils pas aussi?

« Quoi, dit Rousseau, la liberté ne se maintient qu'à l'appui de la servitude? Peut-être. Les deux excès se touchent. Tout ce qui n'est pas dans la nature a ses inconvénients, et la société civile plus que tout le reste. Il y a telles positions malheureuses où l'on ne peut conserver sa liberté qu'aux dépens de celle d'autrui, et où le citoyen ne peut être parfaitement libre, que l'esclave ne soit extrêmement esclave. Telle était la position de Sparte. Pour vous, peuples modernes, vous n'avez point d'esclaves, mais vous l'êtes; vous payez leur liberté de la vôtre. Vous avez beau vanter cette préférence, j'y trouve plus de lâcheté que d'humanité. » Ces paroles n'ont pas besoin de commentaires. Rousseau ajoute : « Je n'entends point par là qu'il faille avoir des esclaves. » Qu'entend-il donc ?

On pourrait ajouter des détails à ce code du despotisme. Le résumé que nous venons de faire suffit. Louis XIV disant : *l'Etat, c'est moi*; Napoléon soumettant les rois et les peuples à son pouvoir personnel, n'élevèrent jamais l'absolutisme à une telle puissance. Il n'y eut à en approcher que la Convention et le Comité de salut public.

Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que Rousseau ait toujours été si opposé au despotisme d'un homme. Il a comparé à la quadrature du cercle « la forme de gouvernement qui met la loi au-dessus de l'homme... Si cette forme est trouvable, ajoute-t-il, cherchons-la et tâchons de l'établir... Si malheureusement cette forme n'est pas trouvable, et j'avoue ingénument que je crois qu'elle ne l'est pas, mon avis est qu'il faut passer à l'autre extrémité, et mettre tout d'un coup l'homme autant au-dessus des lois qu'il peut l'être; par conséquent établir le despotisme arbitraire, et le plus arbitraire qu'il est possible; je voudrais que le despote pût être Dieu (1) ».

La nature, l'organisation et le choix d'un gouvernement, telle est la troisième des questions fondamentales que Rousseau avait à traiter dans son *Contrat social*. Gardons-nous de confondre la souveraineté avec le gouvernement : l'une est la puissance législative et appartient essentiellement au peuple; l'autre est la puissance exécutive et appartient à des agents chargés d'exécuter la volonté générale. Qu'ils s'appellent magistrats, princes, rois ou empereurs, ils ne sont dans tous les cas que de simples commis ou officiers du peuple, choisis par lui et tous les jours révocables par lui; ils

(1) Lettre de Rousseau au marquis de Mirabeau, 26 juillet 1767.

répondent assez exactement à nos ministres actuels et à l'armée de fonctionnaires placés sous leurs ordres. Du reste, que le gouvernement soit démocratique, aristocratique ou monarchique, il n'y a dans tous les cas qu'une constitution légitime, c'est la constitution républicaine. « Le gouvernement civil, dit Voltaire, résumant très bien la pensée de Rousseau, est la volonté de tous, exécutée par un seul ou par plusieurs, en vertu des lois que tous ont portées (1). »

On a vu l'autorité que Rousseau confère au peuple souverain, il se montre beaucoup plus parcimonieux pour le gouvernement. Emile rapporte de son grand voyage d'exploration à la recherche de la meilleure des constitutions « l'avantage d'avoir connu les gouvernements par tous leurs vices, et les peuples par toutes leurs vertus ». Un peuple fort et un gouvernement faible, tel paraît être l'idéal de l'auteur du *Contrat social*. Sous ce rapport, il a été écouté, nous le savons; mais nous n'ignorons pas non plus combien peu les gouvernements se sont fait faute de s'approprier par tous les moyens les pouvoirs qui leur étaient refusés.

Malgré le désir que nous avons de nous borner à l'examen des principes généraux, nous devons faire, à cause de son importance, une exception pour le chapitre de la *Religion civile*. On dirait que Jean-Jacques voulut, en le faisant, enlever à la liberté individuelle son dernier et suprême refuge, la conscience. Il a prétendu, pour se justifier, que le *Contrat social* a été calqué sur le gouvernement de Genève (2). Il en faut rabattre de cette affirmation. Quoique Genève fût alors soumise plus durement qu'aucun autre pays aux exigences de la religion d'État, Jean-Jacques trouva moyen d'enchériser sur ces rigueurs. Il est du reste comme tous les révolutionnaires; il s'annonce au nom de la liberté pour aboutir au despotisme. « Les sujets, dit-il, ne doivent compte au souverain de leurs opinions qu'autant que ces opinions importent à la communauté. » Très bien; mais comme en définitive c'est le souverain, c'est-à-dire l'État qui est juge de l'importance que ces opinions peuvent avoir pour lui, autant valait dire tout de suite que l'État est maître des âmes comme des corps.

Ce n'est pas que Rousseau se montre d'abord bien exigeant. Ainsi il sera permis d'insulter la religion, d'outrager le Christ, de soutenir en morale les monstruosité les plus révoltantes, de nier la

(1) Voltaire, *Idées républicaines*, XIII.

(2) Lettre à Rey, 23 décembre 1761.

famille, la propriété, la justice, la moralité. Cependant comme « il importe à l'État que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs... Il y a une profession de foi purement civile, dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de foi, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. » De là une religion d'État; religion simple, peu chargée de dogmes, mais nette et catégorique : « L'existence de la divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtement des méchants, la sainteté du contrat social et des lois; voilà les dogmes positifs. Quant aux dogmes négatifs, je les borne, dit Rousseau, à un seul, c'est l'intolérance. » Intolérance civile ou simplement théologique, peu importe, car elles sont inséparables. « Quiconque ose dire, hors de l'Eglise point de salut, doit être chassé de l'État, à moins que l'État ne soit l'Eglise et que le prince ne soit le pontife. » Si quelqu'un refuse de croire les articles ci-dessus, l'État peut le bannir « non comme impie, mais comme insociable... Que si, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, il se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort; il a commis le plus grand des crimes; il a menti devant les lois ». Robespierre décréait aussi, au milieu des échafauds, l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

Après la religion d'État, on nous permettra de dire quelques mots de l'éducation d'État; question vitale, dont les événements actuels ont encore accru le brûlant intérêt, et sur laquelle, comme sur beaucoup d'autres, nos gouvernants s'honorent, hélas! d'être les disciples de Rousseau. « On doit d'autant moins, dit-il, abandonner aux lumières et aux préjugés des pères l'éducation de leurs enfants, qu'elle importe à l'État encore plus qu'aux pères; car, selon le cours de la nature, la mort du père lui dérobe souvent les derniers fruits de cette éducation; mais la patrie en sent tôt ou tard les effets : l'État demeure, la famille se dissout... L'éducation publique, sous des règles prescrites par le gouvernement et sous des magistrats établis par le souverain, est donc une des maximes fondamentales du gouvernement populaire ou légitime (1). » Ne croirait-on pas entendre Danton s'écrier à la tribune de la Conven-

(1) *Discours sur l'économie politique.*

tion que les enfants appartiennent à la nation avant d'appartenir à leurs parents, ou bien encore les tirades de nos ministres en faveur de ce qu'ils appellent les droits de l'État? Il n'y a pas jusqu'au mot si rebattu d'enfants de la patrie, que nous ne retrouvions dans notre auteur.

Rousseau voulait confier les soins si importants de l'éducation « aux guerriers illustres, courbés sous le faix de leurs lauriers, aux magistrats intègres, blanchis dans la pourpre et sur les tribunaux » ; nos ministres actuels, moins respectueux de l'enfance, se contentent, sans exiger de grandes garanties de moralité, de leurs professeurs et de leurs maîtres d'études pour les collèges et les lycées, de leurs instituteurs et de leurs institutrices pour les villages ; espèces fort mêlées, tantôt bonnes, quelquefois excellentes, plus souvent médiocres ou détestables.

Pour être juste, rapprochons ces passages de la doctrine sensiblement différente que Rousseau professe dans un autre de ses ouvrages. Wolmar cherche un précepteur pour ses enfants. *Il n'ignore pas que ces soins importants sont le principal devoir du père* ; cependant il renonce à l'exercer, ce devoir. Pourquoi? Parce qu'étant athée, il ne s'en acquitterait pas au gré de Julie. Il aurait beau ne pas laisser percer au dehors ses opinions, il sent que cela ne suffit pas, et que, quoi qu'il arrive, la leçon s'inspirera toujours de la pensée du maître (1). Nos grands inventeurs de la neutralité scolaire n'abandonneraient-ils donc Rousseau que lorsqu'il a raison?

Les principes de Rousseau sont détestables. On voit, en analysant son système, que des trois choses qui sont l'âme et la vie des sociétés et des nations, la justice ou le droit comme principe, l'autorité et la liberté comme moyens essentiels, il n'en laisse pas subsister une seule. Le droit, il le supprime par son contrat ; la liberté, il la détruit par sa théorie de la volonté générale ; l'autorité, il l'annule par ses règles sur le gouvernement. Il est complètement hors nature, et n'aboutirait dans la pratique qu'à un tissu d'impossibilités. Cependant il serait injuste de ne voir que ses erreurs de principes. Ce politicien, si hardi dans la région des idées, devient quelquefois presque timide quand il faut passer de la théorie à l'application. « On a de tout temps disputé, dit-il, sur la meilleure forme de gouvernement, sans considérer que chacune est la meilleure

(1) *Nouvelle Héloïse*, IV^e partie, lettre 14.

en certains cas, et la pire en d'autres », et il examine avec sagacité, quoique avec une pointe de subtilité et d'esprit systématique, les mérites comparés de la démocratie, de l'aristocratie et de la monarchie. On dirait qu'il redoutait l'usage qu'on pouvait faire de ses principes et les révolutions dont il posait les prémisses. Quelle prudence il conseillait d'apporter dans l'exécution, même quand il s'agissait de mesures qu'il considérait comme bonnes ! Quelle crainte d'ébranler la machine gouvernementale ou de provoquer l'effusion d'une goutte de sang (1).

Mais nous tenons surtout à compter à l'actif de Rousseau un principe dont ses disciples se sont bien gardés de lui faire honneur, quoiqu'il l'ait consigné dans plusieurs de ses ouvrages, c'est le but élevé qu'il assigne à l'institution politique : « Rendre les hommes meilleurs ou plus heureux », faire régner la vertu en même temps que l'ordre et la paix. « Si les politiques, dit-il, étaient moins aveuglés par leur ambition, ils verraient combien il est impossible qu'aucun établissement, quel qu'il soit, puisse marcher selon l'esprit de son institution, s'il n'est dirigé selon la loi du devoir. Ils sentiraient que le plus grand respect de l'autorité publique est dans le cœur des citoyens, et que rien ne peut suppléer aux mœurs pour le maintien du gouvernement. Non seulement il n'y a que des gens de bien qui sachent administrer les lois ; mais il n'y a, dans le fond, que d'honnêtes gens qui sachent leur obéir (2). Ceux qui voudront traiter séparément la politique et la morale, devait-il dire plus tard, n'entendront jamais rien à aucune des deux (3). »

Sans examiner ici ce que seraient des vertus selon la doctrine de Rousseau, n'hésitons pas à le louer de ces belles paroles. Mais ne serait-ce pas parce qu'elles sont en effet bonnes et fécondes, que les révolutionnaires, ses amis, les ont constamment répudiées ? Nous n'ignorons pas que la question est délicate ; que la conscience, et même parfois l'opinion, ont des susceptibilités qui exigent prudence et respect ; mais ne savons-nous pas aussi que, sans sortir de leurs attributions, ceux qui sont à la tête des peuples n'ont jamais manqué de moyens d'agir sur les mœurs ; qu'en fait, ils y ont toujours agi et

(1) *Jugements sur le projet de paix perpétuelle et la Polysynodie* de l'abbé de Saint-Pierre. — *Considérations sur le gouvernement de Pologne*. — Lettre à M^{me} X, 27 septembre 1766, etc.

(2) *Discours sur l'Economie politique*, II^e partie.

(3) *Emile*, l. V, voir aussi *Fragments*, édition Streckeisen-Moulton.

y agiront toujours, tantôt pour le bien, tantôt pour le mal, sans compter ceux qui agissent à la fois pour le bien et pour le mal, et ce sont peut-être les plus nombreux ?

Quoi qu'il en soit, ce ne sont pas quelques perles jetées au sein d'un océan d'erreurs qui pouvaient empêcher les sophismes de Rousseau de porter leurs fruits. N'était-il pas écrit d'ailleurs qu'on ne tiendrait compte que de ses excitations, sans seulement écouter ses réserves. Allez donc conseiller la paix sociale, quand vous avez soufflé la révolution ! Allez dire à l'humanité, allez dire au peuple : Voici tes droits, voici ta force, mais je t'engage à n'en pas user ; voici la tyrannie dont on te rend la victime, mais tu feras bien de la respecter ! Non, on ne lance pas impunément des idées aussi ardentes sur la foule. On ne pouvait assurément songer à ce que Jean-Jacques appelle l'égalité de nature ; on ne pouvait supprimer, d'un trait de plume, la société tout entière, se réduire, ne fût-ce qu'un jour, à la condition de sauvages, sauf à redemander à un accord chimérique et unanime le rétablissement d'une société rudimentaire ; on ne pouvait, en France par exemple, dans un État de 15 à 20 millions d'habitants adultes, réunir sur la place publique ces 15 à 20 millions d'hommes et de femmes, pour voter les articles du contrat social et les lois.

Mais ces impossibilités mises de côté, ce serait mal connaître le public, toujours amoureux d'opinions extrêmes, que d'espérer l'arrêter par des corrections qui auraient été la négation du principe. Rousseau tout entier, révolutionnaire dans ses principes, conservateur dans une partie de ses conseils, était un Rousseau contradictoire et impossible ; Rousseau simplement révolutionnaire était souvent utopiste et inapplicable, plus grand que nature, comme on aurait dit à une certaine époque. Il fallut donc l'arranger, le réduire à la taille humaine. Pour cela on le rognà par tous les côtés, par en haut et par en bas, et l'on eut une espèce de Rousseau en raccourci, qui, ainsi rapetissé, produisit la Révolution et les hommes de la Révolution.

H. BEAUDOUIN.

(A suivre.)

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

ET LE CENTENAIRE DE 1789 (1)

IV

Quoique Rousseau n'ait jamais été un homme d'État, il s'est, par suite de chances assez singulières, trouvé par deux fois en situation d'offrir à deux peuples différents l'application de ses théories politiques. La première fois, il fut prié de dresser un projet de constitution pour les Corses; plus tard, il eut à donner aux Polonais une sorte de consultation raisonnée et détaillée.

On ne sera pas étonné que, dans ces circonstances, qui mettaient Jean-Jacques aux prises avec la réalité, il se soit largement inspiré de ses deux grandes œuvres, *le Discours sur l'inégalité* et *le Contrat social*. *Le Projet de Constitution pour les Corses*, surtout, n'en est, pour ainsi dire, que l'écho. Souveraineté du peuple, destruction de tous les privilèges, suppression de l'hérédité, guerre à la propriété, réglementation à outrance, réglementation des classes, réglementation des mariages, réglementation des fortunes, réglementation de la vie privée; que faut-il de plus? Socialisme ou communisme d'État, tel est le dernier mot de cette constitution, qui heureusement ne fut jamais appliquée. Rousseau commence par poser en principe qu'il faut du gouvernement le moins possible, et il ne cesse d'amoindrir l'initiative de l'individu au profit du pouvoir de l'État, de faire la guerre à la fortune de l'individu pour enrichir le trésor de l'État. « Loin de vouloir que l'État soit pauvre, dit-il, je voudrais au contraire qu'il eût tout, et que

(1) Voir la *Revue* du 1^{er} juillet 1889.

chacun n'eût sa part aux biens communs qu'en proportion de ses services... Ma pensée n'est pas de détruire absolument la propriété particulière, parce que cela est impossible, mais de la renfermer dans les plus étroites bornes, de lui donner une mesure, une règle, un frein qui la contienne, la dirige, qui la subjugué et la tienne toujours subordonnée au bien public. Je veux, en un mot, que la propriété de l'État soit aussi grande, aussi forte, et celle des citoyens aussi petite, aussi faible qu'il est possible. »

Les Considérations sur le gouvernement de Pologne tranchent assez heureusement sur les autres ouvrages de Rousseau. Serait-il donc devenu conservateur sur ses vieux jours? Ce n'est pas qu'on ne rencontre encore là bien des réminiscences de ses œuvres précédentes. Cependant on doit lui savoir gré de la réserve et de la prudence dont il fait preuve à propos d'institutions que, non sans raison, il regardait comme fort imparfaites. « Je ne dis pas, écrit-il, au chapitre premier, qu'il faille laisser les choses dans l'état où elles sont, mais je dis qu'il n'y faut toucher qu'avec une circonspection extrême. — N'ébranlez jamais trop brusquement la machine, dit-il ailleurs. » Il pousse si loin cet esprit qu'on peut appeler l'esprit conservateur et traditionnel, qu'il n'admet même pas qu'on procède brusquement aux changements les plus désirables, l'affranchissement des serfs, par exemple. « Opération grande et belle, mais hardie, périlleuse et qu'il ne faut pas tenter inconsidérément... Car telle est l'antique constitution. »

V

L'importance politique de Rousseau est tout entière dans ses écrits; ne la demandons pas à sa conduite. Son caractère, ses aptitudes, ses inclinations même, tout en lui l'éloignait de la vie publique; sa nature impressionnable et susceptible, son ton fantasque et bourru, son amour de l'indépendance, son mépris des conventions sociales et des usages, ses manières gauches et embarrassées, son parti pris de ne se gêner pour rien ni pour personne, même quand il y allait de son intérêt, de se diriger toujours par la passion du moment, sans se préoccuper si ce serait encore la passion du lendemain, sa manie de la persécution et ses hallucinations, qui le rendirent le jouet des terreurs les plus insensées, son défaut absolu d'éloquence parlée, toutes ces causes réunies faisaient bien

de lui le personnage le moins propre à manier les hommes et à diriger les événements.

Il est vrai que la condamnation de son livre d'*Emile* l'engagea, plus peut-être qu'il ne l'aurait voulu lui-même, dans la politique militante, et, après avoir fait de lui la cause ou l'occasion des troubles qui agitèrent sa petite république de Genève, allèrent un moment jusqu'à le rendre le chef de l'opposition. Mais son action à cet égard s'est éteinte avec lui et n'a laissé aucun enseignement dont ses disciples pussent profiter. La conduite de leur héros s'est trouvée alors si peu en harmonie avec ses théories, si dénuée surtout d'unité et d'esprit de suite, tantôt âpre jusqu'à la dureté, tantôt modérée jusqu'à la faiblesse, tantôt révolutionnaire, tantôt conservatrice, qu'ils auraient en vain tenté d'en tirer des conséquences quelconques et d'y voir la confirmation de leurs aspirations et de leurs systèmes.

Aussitôt après la condamnation de *l'Émile*, Jean-Jacques, obligé de s'exiler de France et de Genève, reçut de tous ses amis, et même un peu des indifférents et des adversaires, une foule de lettres de condoléance. Ces témoignages de sympathie platonique lui semblèrent toutefois bien maigres; des actes de résistance légale auraient mieux fait son affaire. Pour stimuler ses compatriotes, il s'avisa alors d'un moyen très singulier, il renonça officiellement à sa patrie et abdiqua par un acte authentique le titre et les droits de citoyen de Genève. Ainsi ce faiseur de constitutions, ce réformateur, de qui se sont inspirées une foule de sectes, cet homme, qu'on a appelé par excellence *le citoyen de Genève*, que de prétendus patriotes à outrance prennent volontiers pour leur patron, était lui-même, fait presque unique dans l'histoire, absolument sans patrie. On ne manque pas de gens qui, par intérêt ou pour tout autre motif, se font naturaliser dans un autre pays que le leur; mais nous ne savons si l'on en citerait qui, purement et simplement, aient renoncé à leur patrie sans en adopter une autre.

Cet acte de renonciation fut vivement blâmé dans le temps. Est-ce afin d'essayer de le justifier que l'auteur de *l'Emile* a engagé son élève dans la recherche et dans le choix d'une patrie; comme si chacun ne naissait pas avec sa patrie, et qu'il lui fallût la chercher après coup.

Cependant, l'abdication de Rousseau ayant eu pour effet de pousser les Génevois dans la voie qu'il leur indiquait, on doit

croire qu'il va les entretenir dans ces bonnes dispositions. Pas le moins du monde. Un premier acte de résistance était bon et honorable pour lui, un second serait nuisible et ne ferait que compromettre la situation; et aussitôt il se met à prêcher la modération, comme il avait exhorté à l'action.

Mais on n'arrête pas les élans populaires d'un mot ou d'un trait de plume : le mouvement se continue; on s'entête à défendre Jean-Jacques malgré lui; on multiplie les résistances; on se dispute; on publie des brochures; car il est juste de dire qu'on aimait mieux se battre à coups de langue ou de plume que d'en venir réellement aux mains. C'est alors que Jean-Jacques juge le moment opportun pour entrer dans la lice, et il le fait avec une vigueur qui laisse bien loin en arrière les vivacités qu'il avait blâmées chez ses amis. Non content de se défendre, il prend l'offensive, il accable ses adversaires sous les traits d'une polémique implacable, il ne ménage ni la constitution de son pays, ni la religion de Calvin qui en est le principal fondement; il ne recule même pas devant la médiation des puissances; ses *Lettres de la montagne*, en un mot, sont plus qu'un livre, elles sont une déclaration de guerre et une levée de boucliers capables de mettre aux prises le peuple de Genève et d'amener l'intervention de l'étranger, ce qui, en effet, finit par arriver.

Puis, comme si Rousseau était épuisé par l'effort qu'il vient de faire, il se retire sous sa tente, il ne veut plus se mêler de rien, il s'efforce d'enrayer le mouvement que lui-même a si puissamment contribué à produire, il prêche, et cette fois plus sincèrement qu'il ne l'a fait jusque-là, la modération et l'apaisement.

Nous ne donnons ici que quelques indications à grands traits. Pour mettre en pleine lumière la conduite politique de Rousseau au sein de ces troubles de Genève, qui ont duré plusieurs années, il faudrait la suivre pas à pas et pour ainsi dire jour par jour. Ce que nous venons d'en dire suffit toutefois à montrer qu'on peut la résumer en trois mots : incohérence, inconstance et maladresse.

VI

Non omnis moriar. Il n'est personne à qui l'on puisse appliquer mieux qu'à Rousseau ces paroles du poète. Toute sa vie, il avait travaillé et posé pour la postérité. Mécontent et dégoûté de ses

contemporains, persécuté, outragé, méprisé, du moins il se l'imaginait, par la génération présente, il avait reporté tout son espoir vers celle qui devait suivre : ses *Confessions*, ses *Dialogues*, ses *Rêveries*, beaucoup de ses lettres ne sont que des appels persistants à la postérité. Aujourd'hui, semblait-il dire, l'injustice et le mépris; demain la réhabilitation et la justice.

Le 2 juillet 1778, jour de sa mort, la postérité a commencé pour lui, et elle a, au moins en partie, réalisé ses espérances. Ce n'est pas qu'elle ait offert avec le passé toute l'opposition qu'il rêvait. Pendant sa vie, il avait eu, quoi qu'il en ait dit, ses triomphes aussi bien que ses déboires, des admirateurs, autant et plus que de détracteurs; après sa mort, il continua à être discuté, au moins il ne fut pas oublié. Son influence se continua par ses livres; il fut loué, comme il ne l'avait jamais été; il fut aussi parfois combattu et réfuté; sa mémoire, devenue plus célèbre, reçut la consécration du temps; il y eut l'école de Rousseau, et aujourd'hui, après cent ans passés, le silence n'est pas encore fait sur sa tombe.

Pendant les dix ou douze années qui suivirent sa mort, l'autorité de Rousseau fut celle des grands écrivains, qui ont remué beaucoup d'idées, qui ont fait école et ont le privilège de passionner l'opinion. La publication des six premiers livres des *Confessions* produisit une surexcitation momentanée; c'est à cette occasion que Diderot fit sa fameuse sortie (1). Nous ne mentionnons toutefois ce mouvement que pour mémoire; mais nous voulons insister sur un autre, encore plus général et plus puissant, et, dans tous les cas, d'un caractère plus officiel.

Arrive la période révolutionnaire. Alors Rousseau triomphe; du fond de sa tombe, il inspire les résolutions et dirige les événements; il est le véritable souverain de l'époque. Mais évidemment les Français ne se trouvèrent pas sans préparation, du jour au lendemain, devenus les disciples de Rousseau. S'ils le furent en 1789, ils devaient l'être la veille; s'ils firent 1789, et ensuite 1793, ils y étaient préparés par quelque chose d'antérieur, et se bornèrent à traduire dans les événements ce qu'ils avaient dans les idées. On peut voir dans les faits de la Révolution que Rousseau en fut le principal inspirateur; il n'est pas difficile de conclure de là qu'il en fut à l'avance l'initiateur. « Jean-Jacques Rousseau, dit un écri-

(1) Dans sa *Vie de Sénèque*.

vain très favorable à la Révolution, mourut en 1778, onze ans avant l'ouverture des états généraux. Il n'y avait pas, au côté gauche de la Constituante, un homme qui ne fût, à vrai dire, son disciple, et jamais philosophie n'obtint une exécution si complète de ses maximes. Cette influence a été généralement salutaire. Otez Jean-Jacques Rousseau du dix-huitième siècle; n'y laissez que Montesquieu et Voltaire; vous ne pourrez plus expliquer l'insurrection des esprits, leur ardeur à conquérir la liberté, leur enthousiasme, leur foi; les caractères, les vertus, les puissances et les grandeurs de notre Révolution; Condorcet, M^{me} Roland et la Gironde, la tribune de la Convention (1). » Ces paroles seraient confirmées au besoin par cent autres citations prises dans n'importe quel parti. C'est un fait peut-être unique dans l'histoire, qu'une révolution longue, difficile et d'une influence décisive sur les destinées d'un grand peuple, entreprise et accomplie au nom et sous l'inspiration d'un homme mort depuis dix ou quinze ans. Il est bon de montrer par des exemples que tel fut en réalité l'un des caractères de la Révolution française. Les discours prononcés dans les diverses assemblées, depuis la Constituante jusqu'au Directoire ont, sur ce point, leur enseignement certain. Qu'on les prenne tous les uns après les autres, à quelque nuance d'ailleurs qu'appartienne l'orateur, pourvu que ce ne soit pas à la droite de la Constituante, on en trouvera à peine quelques-uns qui ne se prévalent de l'autorité de Rousseau. « On a dit : Montesquieu, c'est la Constituante; Rousseau, c'est la Convention; ce partage est injuste. Sauf quelques discours de Mounier et de Mirabeau, *le Contrat social* a inspiré toute la Constituante; témoin le serment du Jeu de paume, la nuit du 4 août, la déclaration des droits; et ces choses sont contraires aux idées de Montesquieu (2). » Qu'il s'agisse de petites ou de grandes questions, de constitution ou de lois, de droit international ou de droit privé, de l'intérêt général ou de la liberté des particuliers, du clergé ou des émigrés, de religion, de justice, d'enseignement, de subsistances, de guerre, de finances, Rousseau suffit à tout, remplit tout de l'autorité de son nom; chacun sait que, s'il peut persuader qu'il est de l'avis de Rousseau, sa cause est gagnée auprès de la majorité. Aussi, une grande partie de ce que,

(1) *Jean-Jacques Rousseau*, par Lerminier. *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1831.

(2) Paul Janel, *Histoire de la philosophie morale et politique*.

dans un certain langage, on appelle les *Conquêtes de la Révolution française*, n'est-elle que l'application plus ou moins fidèle de ses théories. Sauf le régime représentatif, auquel, comme on sait, il était opposé, il n'y a rien, en quelque sorte, qui ne soit son œuvre. On lui attribue spécialement le principe de la souveraineté du peuple, l'égalité civile et politique, la liberté individuelle, l'idée républicaine, la toute puissance de la loi. On y peut joindre l'absorption de l'individu par l'État, l'écrasement des minorités, le fanatisme patriotique, qui a joué un si grand rôle dans les événements de cette époque, l'affaiblissement des idées de propriété, l'ingérence du pouvoir civil dans le domaine de la conscience.

De la grande tribune nationale, voulons-nous descendre à des tribunes moins élevées, aux Jacobins, aux clubs et aux réunions publiques, aux articles de journaux, aux livres, aux pamphlets, aux brochures, aux hommes et aux femmes de la Révolution, nous n'y retrouverons pas moins le nom de Rousseau; il remplit tout de sa personne, il est cité partout. Parmi ses disciples, M^{me} Roland est une des plus brillantes; Robespierre se donne comme le plus fidèle et avait toujours *le Contrat social* sur sa table comme une sorte d'évangile; Charlotte Corday, elle-même, s'était nourrie de ses ouvrages; et Marat, Marat au cœur sensible, comme on l'a appelé quelque part, faisait des lectures publiques du *Contrat social*. La Révolution a sa prétention d'imiter Rousseau jusque dans son style; il est vrai que, le plus souvent, elle n'en fait que la caricature. Elle a ses tirades sentimentales qui se promènent dans le sang, elle a sans cesse à la bouche le bonheur de l'humanité; mais ses théories humanitaires ne s'opèrent qu'à force d'amputations.

Quelques personnes pourtant ont nié que Rousseau fût un véritable précurseur de la Révolution, sous prétexte que, s'il eût vécu, il en eût répudié les violences. Que ce soit pour lui en faire un mérite ou un reproche, peu importe. Ainsi, peu de temps avant que parût le livre : *J.-J. Rousseau considéré comme un des auteurs de la révolution française* (1), il en avait paru un autre : *J.-J. Rousseau aristocrate* (2). On a bien fait aussi un *Rousseau chrétien*. Tous ces ouvrages peuvent être vrais; mais ils ont l'inconvénient de ne rien prouver. Jamais écrivain ne prêta plus que Rousseau à des jugements divers, selon le choix qu'on fait dans ses œuvres, en vue

(1) Par Mercier, 2 vol. in-8°, 1791.

(2) Par Ch. Fr. Le Normant, in-8° de 109 pages, 1790.

d'un but déterminé, par la raison que jamais aucun, avec une direction générale unique, ne fit plus d'échappées contradictoires à droite et à gauche.

Il est juste cependant de faire une distinction très importante à ce sujet. On peut, dans la Révolution, considérer trois choses : les principes, les moyens et le but. Sur les principes : contrat social, souveraineté du peuple, omnipotence de la loi, etc., il ne peut y avoir l'ombre d'un doute; oui, Rousseau fut un révolutionnaire, et non pas un révolutionnaire vulgaire, mais un chef écouté et obéi, un maître puissant, un initiateur, un législateur. Sur le but, on peut voir par l'énumération de ce qu'on a appelé les conquêtes de la Révolution, combien il y en a dont Rousseau peut réclamer la paternité. Il est sûr d'ailleurs qu'on ne se serait pas tant prévalu de ses idées, si on ne les avait pas partagées.

Quant aux moyens, on doit reconnaître que Rousseau fut constamment l'ennemi de la violence et des excès matériels. C'était chez lui affaire de caractère. Non seulement la violence lui faisait horreur, mais un acte simplement énergique effrayait sa paresse. Rousseau, avec une intelligence d'élite, avait au fond un pauvre caractère. Nous avons ici le bon côté de sa mollesse. Heureux si ses disciples, les Barrère, les Robespierre, les Lebon, et tant d'autres, avaient, comme lui, manqué de caractère! Sous ce rapport donc, il a été fort mal suivi, et nous ne doutons pas que, s'il eût vécu, il n'eût désavoué bon nombre d'actes commis en son nom, comme il désavoua du reste ses partisans dans les affaires de Genève, après les avoir poussés. On a mis en problème la question de savoir s'il était possible d'obtenir sans violences les fruits de la Révolution; il est sûr que Jean-Jacques eût répudié ces fruits, s'ils n'avaient pu être obtenus qu'à ce prix.

Pour lui faire donc sa part équitable de responsabilité dans les événements de la Révolution, il faut dire qu'il est directement responsable des principes et des résultats, mais qu'il ne l'est qu'indirectement des excès et des violences. Il n'était pas fait pour la lutte, du moins pour la lutte de la rue ou du champ de bataille. Il lui manquait pour cela les deux qualités premières, le courage et la discipline. Représentez-vous donc Jean-Jacques le sabre à la main, ou payant de sa personne dans une insurrection populaire! Aussi a-t-il toujours détesté le métier de soldat. Il ne savait ni commander, ni obéir. Il n'était fort que la plume à la main. C'est pour

cela que, par orgueil autant que par goût, il a toujours recherché la solitude.

Nous venons de voir ce que Rousseau a fait pour la Révolution, voyons maintenant ce que la Révolution a fait pour Rousseau.

Il y a peu de chose à dire de l'*Eloge de J. J. Rousseau*, mis au concours par l'Académie française en 1790. Il y eut beaucoup de mémoires, en général fort médiocres; aucun ne fut couronné.

Contentons-nous aussi de signaler une pièce de Bouilly : *J. J. Rousseau à ses derniers moments*, qui fut très goûtée au théâtre.

On doit regarder comme s'adressant évidemment à Rousseau les témoignages de respect que Mirabeau rendit à Thérèse (1), et la rente de 1,200 francs, plus tard portée à 1,500 francs, que l'Assemblée nationale accorda à cette fille qui, paraît-il, n'en était guère digne. Mais Thérèse signait : *veuve de J. J. Rousseau*, ce qui était à peu près vrai; on honorait la mémoire de Rousseau dans la personne de sa veuve, ou de celle qui se donnait pour telle; c'était tout ce qu'on voulait (2).

Les hommages qu'on aimait à rendre au grand citoyen eurent encore une autre occasion de se manifester. L'auteur dramatique, Palissot, qui, par deux fois, s'était permis de tourner Rousseau en ridicule (3), eut à solliciter, en 1793, un certificat de civisme de la Commune de Paris. « Mais, répondit Chaumette, Palissot n'a jamais écrit en faveur de la liberté. Semblable à la chenille venimeuse, il a tenté de souiller la couronne du célèbre Rousseau. Les monstres qui ont enfoncé le fer acéré de la calomnie dans le cœur sensible de Rousseau, ne méritent que l'anathème. » Cependant Palissot, ayant affirmé qu'il n'avait pas eu l'intention de mettre Rousseau sur la scène, finit par obtenir son certificat. On ne pouvait, dans ce temps-là, être bon citoyen, si l'on n'était fanatique de Jean-Jacques (4).

La mode n'était pas encore venue de prodiguer les statues, mais Rousseau était évidemment un des premiers qui eût des titres à

(1) Lettre de Mirabeau à M^{me} Vve Rousseau, 12 mai 1790.

(2) Séances du 21 décembre 1790 et du 22 fructidor an II — *Recueil des pièces relatives à la motion faite à l'Assemblée nationale, au sujet de J.-J. Rousseau et de sa veuve* Imprimerie nationale, 1791. — Lettre de remerciement de Thérèse. — Protestation d'un député royaliste, ami du roi, du 31 janvier 1791.

(3) Dans la comédie des *Originaux*, 1755, et dans celle des *Philosophes*, 1760.

(4) Séance du Conseil général de la Commune de Paris, du 12 septembre 1793. — *Moniteur* du 15 septembre et du 5 octobre 1793. Note du citoyen Palissot au rédacteur.

une exception. Deux simples particuliers de Lusignan prirent l'initiative et ouvrirent une souscription à un écu. Un des souscripteurs promit pour le socle les plus fortes pierres de la Bastille; d'autres firent des vers (1). L'Assemblée nationale voulut s'approprier le projet et vota unanimement la statue (2). Cependant huit mois plus tard, rien n'était encore fait. Dans l'intervalle, Voltaire et Mirabeau avaient été transférés au Panthéon, et le portrait en relief de Rousseau avait figuré avec honneur à la cérémonie. On ne pouvait faire moins pour Rousseau que pour les autres. Deux députations, l'une de citoyens et de gens de lettres de Paris, l'autre d'habitants de Montmorency, vinrent donc, le 27 août, à la barre, réclamer l'exécution du décret de statue et la translation au Panthéon du *premier fondateur de la constitution française*. Ces demandes, on le pense bien, furent accueillies avec transport. On s'arrangea même de façon à ne pas paraître rendre en troisième à Jean-Jacques Rousseau des honneurs qu'on avait déjà rendus à d'autres, mais à rétablir en sa faveur une priorité qui lui appartenait si éminemment. Une seule difficulté pouvait arrêter, l'opposition de l'ex-marquis de Girardin, le propriétaire et le gardien des cendres de Rousseau; mais Girardin ne tiendrait-il pas à honneur de sacrifier ses préférences aux désirs de l'Assemblée? « Et d'ailleurs, disaient quelques-uns, les restes de Rousseau sont la propriété de la nation, et non la propriété de Girardin (3). »

Il refusa pourtant. Que son refus ait eu pour motif le désir de se conformer à la volonté de Rousseau ou l'orgueil de posséder un trésor jugé inestimable, il put le faire agréer par l'Assemblée (4), mais non par le club des Jacobins. Or, comme en ce beau temps de délation et de suspicion, il était dangereux de déplaire au club des Jacobins, Girardin crut prudent de se soumettre. Il avait pour lui, il est vrai, des autorités considérables, l'auteur des *Révolutions de Paris* (5), et, comme il dit, « notre digne et malheureux ami Marat ». Cependant, ajoute-t-il, « actuellement, je suis le premier à désirer

(1) Prud'homme, *Révolutions de Paris*. Lettre du 20 janvier 1790.

(2) *Moniteur* du 11 juillet 1790. — *Recueil des pièces relatives à la motion*, etc. — Projet de discours et motion de d'Eymar.

(3) Séance du 27 août 1791; *Moniteur* du 30.

(4) *Révolutions de Paris*, 27 août à 3 septembre et 3 à 10 septembre 1791. — Lettre de Girardin, lue à l'Assemblée nationale, le dimanche 4 septembre 1791. *Moniteur* du 22 septembre 1791.

(5) Voir les numéros ci-dessus.

que ce dépôt sacré repose désormais sous la sauvegarde générale et les auspices de tout le peuple français... Je demande seulement, pour me conformer aux dernières volontés de Rousseau, qu'il soit transféré en face des Champs-Élysées, dans une île de la Seine, plantée de peupliers ; et que, pour prix du sacrifice que le sentiment de l'amitié fait volontiers à celui de la patrie, son disciple et son vieil ami soit relevé de la tâche originelle par un baptême républicain, sous le nom d'Émile, et autorisé à ne plus être désormais mentionné que sous ce nom dans les actes et registres publics (1). »

Malgré tout, l'exécution de la statue continuait à subir des retards, On avait beau les dénoncer à la tribune, en rendre responsables un roi fourbe (Louis XVI) et un ministre hypocrite (Rolland), tout était inutile. Il arriva même un jour que le buste de Rousseau ayant été mis en parallèle avec celui de Marat, ce fut celui de Marat qui obtint la préférence (2). En attendant, les législateurs faisaient placer dans la salle des séances les bustes de Rousseau et de Mirabeau, sculptés en relief sur des pierres de la Bastille (3) ; ou bien ils s'amusaient à recevoir des hommages de statuettes, de portraits, de nouvelles éditions des œuvres du grand citoyen. Ils étaient surtout heureux quand on leur apportait ses manuscrits, et ordonnaient des recherches pour s'en procurer autant que possible (4). Le plus solennel de ces dépôts fut celui que fit Thérèse du manuscrit des *Confessions*. Du reste, les *Confessions* étant déjà publiées, le don perdait beaucoup de son prix (5).

La petite ville de Montmorency ne craignit pas de prendre l'avance sur la capitale et de faire ce que Paris lui-même tardait à exécuter. La maison que Jean-Jacques avait habitée à Montmorency

(1) Lettre de René Girardin à la Société des Jacobins, quartidi, 2^e décade de brumaire an II, au *Moniteur* du 3 du 2^e mois de la République (24 octobre 1793). — Girardin était membre du club des Jacobins.

(2) *Moniteur*, octodi, 2^e décade de brumaire an II.

(3) *Ibid.* des 7 et 8 octobre 1791.

(4) *Ibid.* du 15 avril 1791, dépôt de l'édition Poinçot. — 17 fructidor an II, manuscrit de la nouvelle Héloïse. — 24 vendémiaire an III, demande des manuscrits de Rousseau à un éditeur de Neuchâtel. — 1^{er} brumaire an III, dépôts divers. — 2 nivôse an IV, gravure. — 16 et 18 pluviôse, 9 thermidor an IV, édition Didot, etc. — Girardin, un des premiers, avait donné un certain nombre de manuscrits. Voir Note sur les manuscrits de J.-J. Rousseau, remis au Comité d'instruction publique, par le citoyen Girardin père (sans date). Bibliothèque de la Chambre des députés.

(5) *Moniteur* du 8 vendémiaire an III.

était occupée par un de ses admirateurs, nommé Chérin. Grâce à ses soins et sous sa direction, un monument rustique avec buste et inscriptions fut élevé au citoyen de Genève, dans un vieux bois de châtaigniers, au milieu duquel il venait autrefois *se jeter dans les bras de la nature*.

La fête d'inauguration eut lieu le 23 septembre 1791. La garde nationale, le maire, la municipalité, des députations des électeurs de 1789, des Amis de la Constitution, de la Société fraternelle, de la Société d'Histoire naturelle, formaient le cortège. Des citoyens, portaient une grosse pierre extraite des cachots de la Bastille et ayant en creux le portrait du *dieu de la fête*. Le buste était soutenu par des mères de famille entourées d'enfants; des jeunes filles en robes blanches, avec ceintures tricolores, marchaient au son d'une musique militaire. Parmi les assistants, on remarquait un neveu de Rousseau, des membres de l'Assemblée nationale, des écrivains, des poètes, Fabre d'Églantine, Bernardin de Saint-Pierre, Ducis, le naturaliste Bosc. Le buste est déposé à sa place, chacun le couronne de fleurs et l'entoure de feuillage, des discours sont prononcés. Le soir, seize cents lampions (encore dus après cinquante-deux ans, dit Quesué), éclairent les bosquets; les danses se prolongent jusqu'au soir, l'enthousiasme est général; enfin l'empressement à l'inauguration de la *sainte image* contraste heureusement suivant certaines gens, avec l'isolement où on laisse Louis XVI et Marie-Antoinette dans leurs Tuileries. Peu d'années après, le monument disparut et les pierres furent dispersées (1).

Genève tint aussi à honorer la mémoire de son illustre citoyen. On lui éleva une colonne de 40 pieds de haut, surmontée de son buste : la cérémonie d'inauguration fut ce que sont toutes ces fêtes : musique, comités populaires, officiers municipaux et représentants de la nation, chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles, portant la statue de la Liberté, groupe des mères de famille, à la tête desquelles était la sœur de lait de Rousseau; fleurs et couronnes, chants et discours, repas patriotique et danses. La fête, commencée en 1793, le jour anniversaire de la naissance de Rousseau, se continua à la même époque pendant cinq années. En 1798, Genève étant occupée par les Français, le Corps administratif déclara que « la patrie genevoise ayant cessé d'exister, il est hors

(1) *Révolutions de Paris*, 24 septembre à 1^{er} octobre 1791. — Quesné, *Particularités inédites* sur J.-J. Rousseau.

de propos de célébrer la fête de notre grand patriote (1) ».

Mais la grande cérémonie de l'apothéose était destinée à effacer toutes les autres. Plusieurs fois, comme on sait, elle avait été demandée. Thérèse elle-même, accompagnée d'une députation de la Société républicaine de Franciade (Saint-Denis), avait apporté ses réclamations (2). Le Comité d'instruction publique fut chargé d'étudier la question (3). Lakanal, dans un long rapport, établit les titres de Rousseau à des honneurs exceptionnels, régla la composition et l'ordre du cortège, et donna tout le programme de la fête, Elle fut fixée au 20 vendémiaire an III. Il avait d'abord été question du cinquième jour complémentaire; mais l'apothéose de Marat devant avoir lieu ce jour-là, pour la seconde fois, Rousseau se trouva en compétition avec Marat; et pour la seconde fois, Marat lui fut préféré. Cependant, comme par une sorte de compensation, la fête de Rousseau fut autrement brillante que celle du féroce révolutionnaire (4). Les Génevois avaient obtenu d'y être largement représentés (5), et le Club des Jacobins avait décidé de s'y transporter en masse (6).

Le 18 vendémiaire, dès quatre heures du matin, le corps de Rousseau, déposé sur un char richement décoré par les soins de l'écuyer Franconi, partait d'Ermenonville et prenait lentement le chemin de Paris. Tout le long du parcours, des musiciens, montés sur un autre char, faisaient entendre des airs funèbres. Il avait été décidé qu'on passerait par Émile (c'était le nouveau nom de Montmorency); on y arriva tard et l'on y passa la nuit. Cependant, sur l'observation faite par Ginguéné, un des membres délégués par la Convention, que ce char couvert de dorures jurait avec la simplicité de Jean-Jacques, on se mit en devoir, avec des peupliers, des gazons, des pervenches, de le disposer d'une façon plus conforme à ses goûts.

Le 19, départ de Montmorency, avec accompagnement de gardes

(1) Gabere), *J.-J. Rousseau et les Génevois*, ch. vi, § 1. — *Moniteur* du 11 juillet 1793. — Extrait des registres de l'Assemblée nationale de Genève du 5 décembre an II de l'Égalité genevoise, cité au *Moniteur* français du 7 janvier 1794.

(2) *Moniteur* du 27 germinal an II.

(3) *Ibid.* du 18 fructidor an II.

(4) *Ibid.* du 29 fructidor an II (séance du 26 fructidor).

(5) *Ibid.* du 24 floréal an II (séance du 23).

(6) Séance de la Société des Jacobins, 19 vendémiaire an III.

nationales, de jeunes filles jetant des fleurs; passage par Franciade (Saint-Denis), arrivée à Paris; réception, à l'entrée du jardin des Tuileries, par une députation de la Convention; foule, nombreux cortège, musique, coups de canon, discours; dépôt du corps sous un petit temple élevé au milieu du grand bassin et entouré de saules pleureurs, afin de rappeler l'île des Peupliers. Thérèse avait sa place marquée au cortège; elle jugea à propos de se dispenser d'y venir. En traversant Saint-Denis, on la remarqua avec indignation à la fenêtre d'un cabaret, à côté de son amant.

C'était le 20 que devait avoir lieu le déploiement de toute la pompe républicaine. La gendarmerie à cheval, les tambours, plusieurs musiques, les élèves du Champ de Mars à pied et à cheval figuraient sur divers points du cortège. Des groupes de musiciens, de botanistes, d'artistes, d'artisans, d'agriculteurs, chacun avec leurs trophées et leurs inscriptions, rappelaient les titres de Rousseau à la reconnaissance de la postérité. Les sections de Paris, portant les *tables des Droits de l'homme* sur un char; des mères de famille, vêtues à l'antique, avec leurs enfants autour d'elles ou sur leurs genoux, glorifiaient l'auteur de *l'Émile*. Une Renommée en bronze couronnait le philosophe. Les orphelins des défenseurs de la patrie entouraient les drapeaux de la France, de Genève et de l'Amérique. Il y avait jusqu'au char des enfants aveugles. Les habitants de Genève, de Saint-Denis, de Grosley, de Montmorency, des commissions, des délégations avaient leurs places marquées et leurs bannières; les citoyens d'Ermenonville avaient l'honneur d'entourer le sarcophage. La Convention nationale, séparée du peuple par un simple ruban tricolore, et précédée du *phare des législateurs*, le *Contrat social*, marchait en avant du char qui portait la statue de Rousseau, couronnée par la Liberté. Sur le piédestal de la statue étaient inscrits ces mots : *Vitam impendere vero*; et au-dessous : *Au nom du peuple français, la Convention nationale à J.-J. Rousseau, an II de la République*. Enfin, pour que rien ne manquât à la fête, le président avait pu l'inaugurer en annonçant au peuple assemblé les nouvelles victoires que les soldats de la liberté venaient de remporter sur le despotisme.

Au Panthéon, en face du sarcophage triomphalement élevé sur une estrade, le président de la Convention retraça les vertus de Rousseau et les travaux sublimes qui lui assuraient l'immortalité; il jeta ensuite des fleurs sur sa tombe, au nom de la nation; puis,

pendant que les groupes défilaient, la musique fit entendre ses plus beaux morceaux : les airs composés par Rousseau avant tout, et aussi un hymne de Joseph Chénier, qui fut chanté alternativement par les vieillards et les mères, les représentants du peuple, les enfants et les jeunes filles, les Gênois, le peuple (1). Le corps de Rousseau fut placé tout à côté de celui de Voltaire. Comme deux frères ennemis, ils étaient inséparables jusque dans la mort. A partir de ce moment, en effet, leurs restes eurent constamment un sort commun. Après une journée si bien remplie, la foule trouva encore le temps d'aller aux représentations théâtrales données pour la circonstance (2).

Gaberel, qui ne manque jamais une occasion de faire valoir ses compatriotes, remarque que les Gênois, qui formaient à Paris le club fraternel de la Montagne, voulant consacrer ce jour dédié à Rousseau par un acte qui pût honorer sa mémoire, fondèrent une société de bienfaisance en faveur des Gênois malades. Voilà la seule note sérieuse, au milieu de ce concert de folies. Il ajoute : « Pas un mot de politique n'est prononcé. » C'est difficile à croire (3).

Cinq jours après la grande apothéose de Rousseau, on célébrait à Lyon une fête analogue. Elle fut d'autant plus goûtée qu'on la fit concourir avec la proclamation du décret supprimant le nom révolutionnaire de *Commune affranchie*, et rendant à la ville son ancien nom de Lyon (4).

Les cendres de Rousseau, une fois placées au Pauthéon, il ne faudrait pas croire qu'on les y ait laissées reposer en paix.

L'édifice ayant été restitué au culte en 1821 (5), un premier déplacement dut avoir lieu. Si l'on s'en rapportait au *Dictionnaire* de Feller et à la *Biographie* Michaud, les restes de Voltaire et de

(1) Trois mois auparavant, son frère avait été décapité par la politique du *Contrat social*.

(2) *Moniteur* du 29 fructidor et de la 2^e sans culotide an II. — *Décade philosophique* du 20 vendémiaire an III, hymne de Chénier. — Quesné, *Particularités*, etc. La Bibliothèque Nationale, département des estampes, possède un gros volume in-folio consacré à l'iconographie de J.-J. Rousseau. Le n^o 71 reproduit l'apothéose et la translation au Panthéon.

(3) Gaberel, *Rousseau et les Gênois*, ch. VI, § 1.

(4) Lettre des députés Charlier et Pochelle à la Convention; *Moniteur* du 1^{er} brumaire an III. — Lettre de Pochelle au botaniste Teypyer, pour organiser le groupe des botanistes. *Revue rétrospective*, 2^e série, t. I^{er}, 1835.

(5) Il l'avait été dès 1806, mais le décret n'avait pas été exécuté.

Rousseau auraient alors été transportés au Père-Lachaise (1) ; mais les registres du Père-Lachaise sont muets à cet égard, tandis qu'une pièce officielle établit que les sarcophages et les cercueils furent descendus dans les caveaux du monument. (2) Un doute demeurait pourtant dans certains esprits. Stanislas de Girardin, alors député, demanda au ministre où étaient les ossements, et exprima le désir de replacer ceux de Jean-Jacques à Ermenonville, plutôt que de les laisser dans un cimetière vulgaire, au Père-Lachaise. Ils sont encore au Panthéon, dans les caveaux, répondit le ministre Corbière (3).

En 1830, nouveau changement ; le Panthéon fut rendu à sa destination profane ; Voltaire et Rousseau reprirent leur place primitive (4).

Enfin, en 1852, le Panthéon redevint l'église Sainte-Genève ; Voltaire et Rousseau durent reprendre le chemin des caveaux.

Voilà pour les déplacements officiels ; mais si l'on en croit certaines rumeurs, ils ne correspondraient à rien de réel. Il paraît qu'il y en aurait eu un autre, qui serait le seul véritable.

En 1814, dit-on, lors de la rentrée des Bourbons, quelques royalistes ardents, indignés de voir dans un temple consacré à Dieu les restes des deux grands apôtres de l'impiété, auraient résolu de les faire disparaître. Une nuit donc, avec ou sans l'autorisation du gouvernement, mais au moins avec sa tolérance tacite, ils auraient ouvert les cercueils, auraient mis les ossements dans un sac et les auraient jetés dans une fosse profonde, du côté de la barrière de la Gare, en face de Bercy.

Cependant, le secret n'aurait pas été si bien gardé, qu'il n'en ait transpiré quelque chose. Il y avait un moyen bien simple de savoir ce qui en était, c'était d'ouvrir les cercueils ; mais, dans la crainte peut-être d'exciter autour de cette question cent fois plus de bruit qu'elle ne mérite, les gouvernements s'y sont toujours refusés. Les procès-verbaux témoignent, à la vérité, qu'on s'est assuré que les cercueils étaient bien ceux de Voltaire et de Rousseau, et qu'on en a vérifié le bon état, mais sans les ouvrir. Vers 1864 seulement,

(1) *Dictionnaire de Feller*, 8^e édition, 1832. — *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, par le président Hénault, continuée par Michaud, 1836.

(2) Procès-verbal du déplacement, en date du 29 décembre 1821, inséré dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1^{er} avril 1864.

(3) Séance de la Chambre des députés, du 25 mars 1822.

(4) Procès-verbal du remplacement, 4 septembre 1830. *Intermédiaire*, même numéro.

dit le *Figaro*, ils auraient été ouverts, et on les aurait trouvés vides; mais aucun procès-verbal ne fut fait de l'opération, et le public n'en connut pas le résultat. Aujourd'hui encore, les gardiens déclarent que les corps des deux philosophes sont renfermés dans leurs sarcophages; et si l'on se permet d'élever un doute, ils répondent sans hésiter que les bruits d'enlèvement ont été inventés par des ennemis de la Restauration. Au fond, personne n'est ou ne veut paraître renseigné. Un vieil employé, très au courant des affaires de la préfecture de police, à qui nous avons demandé des renseignements, a répondu, comme les autres, qu'il ne savait rien. Peut-être ne voulait-il pas parler. Dans l'état actuel de la question, il serait téméraire d'affirmer positivement que les tombeaux sont vides, mais c'est au moins l'opinion de beaucoup la plus probable (1).

Actuellement, ils occupent au Panthéon deux chapelles souterraines, en face l'une de l'autre. Ils n'ont rien de monumental et d'artistique, et leur forme est des plus vulgaires. Au milieu de la caisse de celui de Rousseau est une porte entr'ouverte, et par l'ouverture, une main tenant un flambeau, symbole, disent les guides, de la lumière que Rousseau répandit par ses écrits. A côté du sarcophage de Voltaire est sa statue, sculptée par Houdon; il n'y en a pas près de celui de Rousseau. Il devait cependant avoir sa statue à la première translation; qu'est-elle devenue? Nous ne parlons pas de celle qui devait accompagner le monument voté plus tard par le Directoire; on sait que ce vote ne fut jamais exécuté (2).

A mesure que la Révolution passe et que le temps s'avance, Rousseau perd graduellement de son influence. Que les alliés aient, en 1818, respecté le village d'Ermenonville et celui de Montmorency, ces actes de générosité montrent la diffusion de la littérature française; mais il est difficile d'admettre que les alliés fussent des disciples bien fervents de Rousseau (3). Que Genève lui élève, dans

(1) Voir sur ces débats : *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, année 1864, nos des 15 janvier, 15 février, 15 mars, 1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 15 juin, 15 août. — *Correspondance littéraire*, 25 février 1862, 25 janvier et 25 juillet 1864. — *Figaro* du 28 février 1864. — *La Nation* du 28 février et du 10 mars 1864, etc. — Desnoiresterres, *Voltaire et la Société française au XVIII^e siècle*, t. VIII, p. 518 et suiv.

(2) Le monument devait être élevé au Jardin des Tuileries. — *Moniteur* du 28 nivôse an VII. — Détails et modèle du projet, au *Journal de Paris*, du 9 prairial an VIII.

(3) Gaberel, *Rousseau et les Génevois*, ch. VI, § 2. — *Journal du Commerce*, 8 février 1819.

la petite île des Barques, au bout du lac, une belle statue, œuvre de Pradier, Genève, sa ville natale, était dans son rôle (1). Que l'Académie mette son éloge au concours, c'est un hommage rendu à l'écrivain, au moins autant qu'au penseur, et que Rousseau partage avec bien d'autres (2). Quand les Chambres et le gouvernement rendent le Panthéon au culte des grands hommes, quand le Conseil municipal de Paris met à son ordre du jour la statue de Rousseau, Chambres, gouvernement et Conseil municipal prouvent plutôt leur haine pour le culte du vrai Dieu que leur dévotion envers les Voltaire et les Rousseau (3).

Le centenaire aurait pu réchauffer le zèle des purs disciples. A Paris, il a passé presque inaperçu et ne saurait être comparé à celui de Voltaire (4). A Genève même, il n'a eu qu'un retentissement restreint et s'est surtout manifesté par un certain nombre de brochures de circonstance (5). Cependant le bruit qui se fait en cette année 1889 autour du nom de Rousseau montre que son véritable centenaire n'est autre que celui de la Révolution.

H. BEAUDOUIN.

(1) L'inauguration eut lieu le 24 février 1835, et la fête a continué à se célébrer chaque année. — Quesné, *Particularités*, etc, Gaberel, ch. VI, § 2.

(2) Concours de 1868. Voir le rapport fait par Villemain.

(3) Séances diverses, obsèques de Victor Hugo, etc.

(4) Voir les journaux du *Temps* (1878). — Voir aussi le *Gaulois* du 20 août 1883.

(5) Eugène Ritter, *Nouvelles recherches sur les confessions*.